

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Provence-Alpes-Côtes-d'Azur recherche des entreprises artisanales dans le secteur de la réparation d'objets de consommation courante pouvant intervenir dans un établissement d'enseignement secondaire en mars 2026.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans le cadre d'une sensibilisation à la réparation et au réemploi auprès de publics jeunes.

clôture: 2 mars 2026 à 12h



REPper

Interreg
Euro-MED



Co-funded by
the European Union

AViTeM
Agence des Villes et Territoires
Méditerranéens Durables



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1) Objet de la consultation

Dans le cadre d'un projet européen porté par l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens Durables (AVITEM), en collaboration avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et le Réseau des Ressourceries et Recycleries de la Région, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat lance un Appel à Manifestation d'Intérêt, à destination des artisans de la réparation.

2) Description du projet et de l'appel à manifestation d'intérêt

Le projet REPper prévoit, entre autres, l'expérimentation d'outils de sensibilisation et d'incitation au réflexe de la réparation.

L'AVITEM est partenaire du projet européen « REPper », cofinancé par le Programme Interreg Euro-Med, et dont l'objectif est de soutenir le secteur de la Réparation et du Réemploi. Le projet développe des actions promouvant la formation aux enjeux, techniques et métiers de la réparation, ainsi que la sensibilisation du grand public et l'accompagnement au changement de comportement, pour une consommation responsable à travers l'allongement de la durée de vie des objets.

En France, l'AViTeM y œuvre en coordination avec le Réseau Régional des Ressourceries et Recycleries (partenaire associé du projet) ainsi que la Chambre de Métiers et de l'Artisanat régionale (CMA PACA) et qui promeut les entreprises artisanales parmi lesquelles 15 000 entreprises spécialisées dans la réparation des objets du quotidien, dont les Répar'acteurs, dispositif national soutenant et valorisant les artisans professionnels de la réparation.

Dans ce cadre, l'AViTeM et la CMAR PACA souhaiteraient expérimenter un cycle d'ateliers de la Réparation et de Réemploi Solidaire dans un établissement scolaire, avec une installation de «casiers» permettant de déposer des objets à réparer lors des ateliers de sensibilisation.

L'objectif du cycle d'ateliers est de sensibiliser un jeune public, nouvellement entré sur le marché de la consommation, à adopter des pratiques d'achat plus responsable, en privilégiant la réparation et le réemploi plutôt que l'achat neuf tout en identifiant les solutions des acteurs économiques locaux.

Lieu pressenti:

La cité scolaire Marseillevestre, sise Traverse Parangon- 13008 Marseille.

Nota Bene: cette expérimentation s'inscrit dans le cadre du CESCE (comité pour l'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) et dans le cadre de la labellisation E3D.

Dates prévues: le 10 mars (matinée) ou le 17 mars (après-midi)

Programme prévisionnel:

→ Mardi 10 mars 10h-12h

Atelier de réparation d'objets électroniques (téléphones, casques audio, tablettes, ordinateurs...)

Présence de deux artisans spécialisés dans la réparation d'objets électroniques

Pré-requis : 40 objets à réparer déposés par les élèves le lundi 9 mars matin. Les objets seront sélectionnés par la suite par les artisans en fonction de leur réparabilité.

Les objets à réparer seront ensuite récupérés par les artisans pour réparation dans leur atelier au volume de 20 objets par artisan

→ Mardi 17 mars 14h-16h

Atelier réparation textile (vêtements + chaussures)

Présence de deux artisans : 1 artisan réparation textile / 1 artisan réparation chaussure, cordonnerie

2h d'atelier pour expliquer le métier de la réparation et faire une démonstration de réparation devant les élèves

Pré-requis : 40 objets à réparer déposés par les élèves le lundi 16 mars matin.

Les objets à réparer seront ensuite récupérés par les artisans pour réparation dans leur atelier au volume de 20 objets par artisan

3) Sélection des entreprises et conditions

● Conditions de participation

- Les entreprises sont des entreprises artisanales inscrites à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Provence-Alpes Côte d'Azur.

- Leur code d'activité éligible (code NAFA doit être dans la liste suivante: 9511ZZ / 9512 ZZ / 9521 ZZ / 9522 ZB / 9529 ZC / 9523 ZZ / 1413 ZA / 1413 ZB/ 1413 ZC / 1512 ZA
- Les entreprises s'engagent à participer activement aux ateliers prévus et à mettre en œuvre les mesures identifiées

● Conditions financières concernant le défraiement des entreprises

- Défraiement prévu pour le déplacement des entreprises et la mobilisation lors de la demi journée et du temps pour le bilan qui sera fait (2h) : forfait de 150 € TTC
- Prise en charge totale des frais de réparation. Ce défraiement sera calculé selon un forfait prévu par les partenaires et assis sur le calcul des bonus de la réparation
(<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/mes-droits-conso/bien-consommer/bonus-reparation-comment-ca-marche#>)
- Seuls les objets réparables sont prise en compte.

L'entreprise enverra une facture à la CMA PACA qui pourra défrayer par virement bancaire sous 2 mois maximum.

L'entreprise candidate doit envoyer un mail à Camille Costantini avant le 02 mars, à 12h.

Les candidats recevront une confirmation par mail de leur sélection ou non sélection, au plus tard 48 heures après la clôture du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Pour plus d'informations :

Camille Costantini, Experte Régionale Environnement et Économie Circulaire

c.costantini@cmar-paca.fr – 07 85 74 41 52